



## DECLARATION LIMINAIRE CAPL N3 DU 11/07/2013

Monsieur le président,

Cette CAPL 3 se tient dans un contexte très particulier :

- la poursuite des politiques d'austérité qui visent à réduire toujours plus la dépense publique et donc intensifier les suppressions de fonctionnaires.
- La remise en cause du système des retraites par répartition.
- Le point d'indice déjà gelé depuis 2010 et au moins jusqu'en 2015.
- La remise en cause des droits et garanties des personnels par la Modernisation de l'Action Publique (MAP) et son pendant la démarche stratégique.

En effet, concernant nos missions et sous un langage policé, c'est bien de regroupements, de fusions de services et même de régionalisation dont il est question. Il est même question de se débarrasser de certaines missions comme la gestion des organismes HLM, la tenue du plan cadastral, les évaluations domaniales .....

Concernant les agents, la DG veut faire sauter les règles nationales d'affectation qui empêchent les DDFIP et DRFIP de les « bouger » à leur convenance. Il s'agit d'imposer « la mobilité forcée » en déplaçant les agents d'un service à l'autre au gré des charges de travail ou même d'une administration à l'autre, de réaliser des affectations de plus en plus au profil, d'allonger la durée minimale de séjour dans un département.

Désormais, nous comprenons mieux pourquoi les discussions en cours pour établir les futures règles de mutations des agents ont été interrompues en novembre 2012 !

Cela signifie que nous n'avons plus aucune garantie sur les nouvelles règles déjà actées dans le système « cible » : classement à l'ancienneté administrative, affectations sur RAN, délai de séjour, règles de priorités, .....

D'autant que dans la logique de la MAP, la DG n'a de cesse de passer en force et d'imposer des décisions unilatérales, comme la suppression des CAP locales pour les tableaux d'avancement.

Pour en revenir à cette CAPL, alors qu'un nombre très important d'emplois C a été supprimé dans notre département depuis plusieurs années, on déplore encore un déficit de 15 postes C dans la filière gestion publique et 4,8 dans la filière fiscale. Ainsi dans la filière GP sur 11 demandes effectuées par les agents seulement 6 ont obtenu satisfaction. Les 5 autres agents se

sont en réalité trouvés bloqués dans leur affectation d'origine au seul motif de ne pas mettre en péril leur service, alors que dans le même temps des postes déficitaires ne peuvent être pourvus. Comment M le Président comptez vous gérer cette situation de pénurie ?

Plus que jamais la CGT FP 27 exige que l'ensemble des postes soit pourvu ; la prise en compte des charges de service doit être modifiée afin que l'ensemble des missions des 2 filières soient correctement exécutées, le TAGERFIP doit donc être modifié à la hausse.

Au regard de ce qui précède, les élus voteront contre ce projet, tout en se déclarant bien entendu favorables aux nouvelles affectations accordées aux agents.

La CGT FP 27 demande qu'un vote global soit réalisé sur ce mouvement et non sur chaque demande de mutation. Nous refusons de voter au cas par cas.